

Depuis les années 2000 Poitiers et les communes de son agglomération acquièrent et mettent en valeurs un réseau de Parcs Naturels Urbain (PNU). Ces sites, souvent proche de l'eau, offrent une plus grande place à l'expression de la biodiversité et proposent aux visiteurs des espaces plus ensauvagés à proximité des zones urbanisées.

Le PNU de la Casette (250 ha) a été créé pour en faire un lieu de biodiversité faunistique et floristique aux milieux variés et ouvert au public. Il est aménagé pour la pratique des sports et des loisirs, accessible aux personnes à mobilité réduite et sensibilise le public à l'importance de la biodiversité animale et végétale.

La ville de Poitiers a acheté en 2010 une parcelle à l'association de Pêche de la Brème Poitevine. Il s'agissait d'une frayère qui a évolué naturellement vers une mare. Envasée, la végétation ligneuse et notamment rivulaire se développait. L'agglomération a progressivement pris le relais et acquis l'ensemble de la zone humide (68ha).

Pour garantir une certaine diversité, les travaux ont consisté à ouvrir le milieu (2016-17), plusieurs opérations ont été réalisés sur cette parcelle mais également à l'échelle de l'ensemble du site correspondant à la zone humide dans le cadre de la **compensation de la L. G. V. Tours-Bordeaux.** Environ 8 ha ont été travaillés, constituées essentiellement de boisements de peupliers, en rive droite de la Boivre. Classée en 1ère catégorie piscicole, la rivière est très artificialisée sur cette zone (peupleraie, urbanisation). Les travaux représentent donc un gain écologique important pour celle-ci. La peupleraie est abattue à l'exception de certains spécimens maintenus sur pied pour accueillir la biodiversité. Elle vient étendre une zone de forêt hygrophile spontanée (boisements alluviaux) qui pousse en sous-étage. Des plantations de ripisylves ont aussi été faites pour développer un corridor écologique. L'amélioration du boisement alluvial permet à terme la stabilisation des berges, limite l'érosion et atténue les effets de crue, tout en laissant pénétrer la lumière sur le site de la frayère. Un paysage plus favorable à la biodiversité spécifique et « moins anthropisé » de vallée apparaît aux joggeurs et promeneurs.

Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine Grand Poitiers.

Partenariat avec le syndicat Clain Aval pour la partie sud touchant à la rivière.

Partenariat avec l'association Vienne Nature et la Fédération de Pêche Vienne pour la zone de frayère.

Entreprise : VINCI.

Période de réalisation et durée des travaux : du 20 août au 1^{er} octobre 2018.

Peupleraie : août-septembre 2017. Réception de la frayère le 18 septembre 2018.

Présentation des objectifs des travaux effectués : Restaurer les continuités écologiques, encourager la création d'un linéaire de ripisylve, adopter une gestion adaptée aux enjeux écologiques et améliorer la gestion des berges et des milieux rivulaires et la faire découvrir aux habitants.



Répertoire d'exemples du réseau des TMR - CPIE Val de Gartempe - fiche saisie en août 2021

Ouverture à la lumière de la plaine alluviale



Frayère, « diguette » et vannage après travaux





Export des produits d'abattage, valorisation bois-plaquette



Maintien de bois morts en « chandelle »

Les travaux de déboisement de la mégaphorbiaie ont permis à cette zone humide de reconquérir des surfaces ensoleillées pour diversifier son environnement végétal spécifique et sa biodiversité animale. Un programme d'abattage de la peupleraie a été planifié pour se diriger vers un équilibre des milieux dans plaine alluviale de la Boivre et retrouver des espèces spécifiques à ces milieux ouverts sur le site.

La peupleraie a été supprimée (en période d'été) sur 8 ha pour la reconquête des milieux humides.

Suite à ce premier chantier, la frayère de 5 000 m², aménagée il y a plus de 20 ans, a été restaurée et retrouve une luminosité favorable à la biodiversité végétale et animale et en particulier des brochets dont la capacité de reproduction était ici remise en question.

Un parcours d'interprétation du patrimoine naturel à destination du grand public a été réalisé le long du chemin et de ses passerelles pour expliquer la gestion et l'intérêt environnemental du site.

Au-delà de l'engagement de 5 ans de VINCI à entretenir le site, les agents de la ville de Poitiers sont aussi mobilisés. A terme, certains espaces choisis du site sont destinés à l'expression et l'installation spontanée de boisements alluviaux. Ils seront favorables aux espèces inféodées des milieux aquatiques (avifaune et chiroptères) et à la reproduction de certains amphibiens.

Un des enjeux est de restaurer l'habitat aulnaie-frênaie pour pérenniser et encourager une gestion sylvicole adaptée aux enjeux biologiques des boisements alluviaux et de la biodiversité qui leur est associée.

Coût total : Non communiqué (intégré aux mesures compensatoires de la LGV Tours-Bordeaux)

Financements du projet : COSEA/LISEA (travaux de compensation L. G. V. Tours-Bordeaux) et suivi sur une vingtaine d'années. La collectivité n'a pas eu à financer les travaux.

Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

Coupe de la peupleraie manuelle, débardage à cheval choisi pour ne pas tasser et dégrader les sols hydromorphes. L'essentiel du bois a été exploité. Les branches et les têtes ont été disposés ont servi à faire du broyat. Certains peupliers morts ont été préservés sur pieds (ou « en chandelle ») ainsi que du bois mort ont été laissés sur place pour favoriser la nidification des pics, le développement des insectes xylophages et champignons.

L'ouverture de la frayère a conduit à la suppression des 3/4 de la peupleraie. La frayère a été recreusée et retalutée puis réensemencée de la fin-août à la mi-octobre. Cela a permis pendant l'hiver, le remplissage naturel par les crues, les brochets ont pu pondre dans les herbes de la zone restaurée. Un système de vidange artificiel a été apporté pour allonger le temps de mise en eau de la frayère et réguler la baisse des eaux. La petite « digue » à l'aval de la frayère a été renforcée et équipée d'un vannage adapté. La ripisylve a été plantée en hiver 2018-2019 sur une partie des berges.

En complément des travaux un arrachage des plantes invasives qui s'y trouvaient a été réalisés (ailante, érable négundo, vigne à 5 folioles).

Etat des lieux avant / après :

Avant : la peupleraie commençait à limiter la diversité des espèces de la zone humide, un milieu particulier dans le parc. Il devenait urgent de renforcer la ripisylve très dégradée, en faveur de la biodiversité locale et de mettre en place des solutions contre les plantes invasives (Renouée du Japon).

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr

RÉPERTOIRE D'EXEMPLES

Après : la roselière basse et la reprise de la sous-couche de la forêt alluviale ont été favorables à la reproduction du brochet et des amphibiens. Le terrain de chasse est très apprécié par les chauve-souris. Le milieu doit évoluer sans intervention, excepté l'arrachage des espèces invasives pour contribuer à la formation d'habitats forestiers favorables au brochet et aux espèces locales.

Informations administrative :

Travaux de compensation de la construction de la LGV Tours-Bordeaux.

Documents disponibles:

Les inventaires faune-flore de 1998 et de 2011 servent à voir l'évolution (diversité/apparition/disparition d'espèces locales/invasives, nombres d'individus) sur le long terme et avant-après les travaux.

Le Diagnostic environnemental et programme de gestion Conventionnement (1/2 et 2/2).

L'étude hydrologique menée par le syndicat de la Boivre était nécessaire pour réaliser des interventions.

Reportage France 2 TV (dédié au site): https://www.francetvinfo.fr/animaux/bien-etre-animal/parc-de-la-cassette-un-havre-de-paix-a-poitiers_4077525.html

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

La forêt alluviale (sous-étage) reprend un développement naturel. Les peupliers morts sur pied avec des cavités ou tombés au sol sont conservés car ils sont favorables à l'alimentation et à la reproduction des pics. La restauration et la gestion des boisements alluviaux bénéficieraient à la reproduction du Lorient d'Europe, de la Mésange nonnette, du Pouillot fitis et des mammifères semi-aquatiques. Ces milieux humides ouverts peuvent constituer le terrain de chasse des populations locales de chiroptères, d'autant plus que le reboisement naturel de l'ancienne peupleraie était en bonne voie à l'automne 2018. La reproduction des brochets est avérée.

Suivi mis en place : L'inventaire annuel des libellules est un bon indicateur de l'état écologique d'un milieu. Le suivi des oiseaux (à l'écoute) réalisé par la LPO a révélé une cinquantaine d'espèces d'oiseaux. La Boivre est, d'après les pêcheurs, plein de poissons très diversifiés. Toutefois toutes les espèces ne sont pas présentes en raison des berges trop homogènes, d'où l'importance de ces travaux.

En 2018, l'inventaire des espèces a été réactualisé, avec un suivi de la « mare/frayère » par photographie. Un suivi de la végétation des berges tous les 2 à 5 ans est à l'étude. Il pourrait déclencher des propositions et des actions de gestion en cas de fermeture du milieu.

Commentaires :

Il a été difficile de faire accepter la phase travaux trouvée disgracieuse par le grand public, d'autant plus que le parc est à proximité du centre-ville.

Les suivis annuels (intermédiaires et finaux) et la gestion des plantes invasives sont fait par COSEA, tout en limitant au maximum les interventions pour favoriser la reprise spontanée. L'utilisation d'engrais est interdite et la coupe mécanique recommandée.

La coupe des saules et le faucardage d'une partie de la roselière sera peut-être nécessaire. L'apparition de la jussie sur le site vient menacer ce nouvel équilibre. La mise en place d'un programme de gestion est en cours.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Yvonnick GUINARD ou Virginie DELACOUR

05 49 52 36 15 - yvonnick.guinard@grandpoitiers.fr - virginie.delacour@grandpoitiers.fr

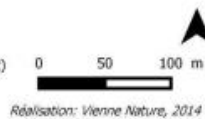
PDT de l'agglomération durant les travaux : Alain CLAEYS - 15 pl. du Maréchal Leclerc - CS 10569 - 86021 POITIERS.

**Zone d'étude**

Parcelles de Grand Poitiers

Surfaces de conventionnement

- Gestion des boisements alluviaux d'essence locale (ZH 05.2)
- Exploitation de la peupleraie et gestion de la mégaphorbiaie (ZH 4.2)
- Exploitation de la peupleraie et gestion des boisements alluviaux (ZH 05.2)
- Création/élargissement et gestion de la ripisylve (ZH 06.1 et ZH 06.2)
- Restauration et gestion de la mégaphorbiaie (ZH 04.1 et ZH 04.2)



Réalisation: Vienne Nature, 2014